Nathalie Lhubert
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Tél.: 06 86 41 71 15
Email: n.lhubert@wanadoo.fr

97L01546

22 SEP. 2006

A9648

Rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports
effectués par la société par actions simplifiée EGCD
à la société par actions simplifiée SATELEC

10, Allée des Bigos
33 160 Saint-Médard-en-Jalles
Siret: 47944406900018

PLAN DU RAPPEL

I – RAPPEL DE LA MISSION

II – DESCRIPTION DE L'OPERATION

III – DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

IV – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

I – RAPPEL DE LA MISSION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux en date du 20 juillet 2006 concernant la fusion par voie d'absorption de la société par actions simplifiée EGCD par la société par actions simplifiée SATELEC, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 236-10 du Code de commerce.

La fusion est arrêtée dans un projet de traité signé par les représentants des sociétés concernées en date du 24 août 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

II – DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 - Présentation des personnes morales participant à l'opération de fusion

- ***La société absorbée***

La société **EGCD** est une société par actions simplifiée dont l'objet social est la création et l'exploitation d'un fonds artisanal d'électricité générale, de chauffage, d'isolation et de ventilation mécanique, l'activité de marchands de biens, tous travaux de bâtiment, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières se rapportant à son objet.

Son siège est sis 27 rue Fleurenne à BLANQUEFORT (33290). Son capital s'élève à 140 100 €, divisé en 7 005 actions de 20 € nominal chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

- ***La société absorbante***

La société **SATELEC** est une société par actions simplifiée dont l'objet social est

- l'entreprise générale de tous travaux électriques publics ou particuliers dans tous bâtiments ou industries, la réalisation de toutes installations électriques, de télécommandes et télécommunications sans que cette énumération soit limitative,
- la fabrication, l'achat, la vente, la réparation, l'entretien de tous matériels électriques ainsi que l'importation ou l'exportation de ces mêmes matériels,
- l'achat, la location et la vente de tous immeubles ou de fonds de commerce susceptibles d'être utilisés pour la réalisation des objets précités,
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous brevets d'inventions, marques de fabriques, licences et procédés se rapportant aux objets ci-dessus,
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leurs constitutions, par voie d'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente ou d'affermage de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement,
- et plus généralement de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant aux objets précités et pouvant être nécessaire à la réalisation des affaires de la société.

Son siège est sis 24 avenue du Général de Gaulle à VIRY-CHATILLON (91 170). Son capital s'élève actuellement à 4 000 000 €, divisé en 205 454 actions de 19,47 € nominal chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

La société SATELEC ne détient aucune participation dans le capital de la société EGCD.

2.2 – Exposé de l'opération envisagée

- ***Objectif***

La présente fusion est motivée par la volonté des dirigeants de rapprocher ces deux entreprises au regard des qualités de réactivité et de proximité des ressources de la société EGCD et de solidité financière et commerciale de la société SATELEC afin d'assurer la pérennité du fonds

de commerce sur les marchés privés de bâtiments et de poursuivre le développement de l'activité bâtiment sur la région aquitaine.

- ***Aspect juridique***

Aux termes du projet de fusion signé en date du 24 août 2006, la société SATELEC aura la propriété et la jouissance des biens, droits et obligations, actifs et passifs existant dans la société EGCD au jour de la réalisation définitive de l'opération d'apport qui correspond à la date de l'Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 septembre 2006. Les parties ont cependant convenu de donner un effet rétroactif à l'opération de fusion susvisée fixé au 1er octobre 2005.

- ***Aspect fiscal***

Les parties ont convenu de placer la présente fusion sous le régime fiscal de faveur prévu par les articles 210 A et 816 du Code Général des Impôts.

III – DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

3.1 – Evaluation

Au terme du traité de fusion signé en date du 24 août 2006, l'actif net apporté se décompose de la manière suivante (en euros) :

	Montant en €	
ACTIF APPORTE	**Détail**	**Total par poste**
Immobilisations incorporelles		223
Immobilisations corporelles		88 021
- Construction	*43 996*	
- Autres immobilisations corporelles	*44 025*	
Immobilisations financières		2 622
- Autres participations	*1 879*	
- Autres immobilisations financières	*743*	
Stocks de marchandises		70 105
Créances		1 160 834
- Clients et comptes rattachés	*1 113 770*	
- Autres créances	*47 064*	
Valeurs mobilières et disponibilités		546 981
Valeurs mobilières de placement	*255 612*	
Disponibilités	*291 369*	
Montant de l'actif apporté (I)		**1 868 786**
PASSIF APPORTE		
Provisions pour risques et charges		109 375
Emprunts et autres dettes financières		9 312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		738 031
Dettes fiscales et sociales		347 496
Autres dettes		3 239
Montant du passif apporté (II)		**1 207 453**
Sous-total (I) - (II)		**661 333**
Dividendes versés par la société EGCD en 2006 (III)		**252 180**
ACTIF NET APPORTE (I) - (II) - (III)		**409 153**

La valeur des biens apportés –quatre cent neuf mille cent cinquante trois euros- est basée sur leur valeur nette comptable telle qu'elle ressort des comptes annuels de la société EGCD établis au 30 septembre 2005.

3.2 – Rémunération des apports

En rémunération de cet apport, la société SATELEC procédera à la création de 4 670 actions de 19,47 € de valeur nominale chacune ; ces actions seront entièrement assimilés aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, de sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

En conséquence, la prime de fusion, déterminée ainsi qu'il suit, s'élève à 318 232 € - trois cent dix huit mille deux trente deux euros- :

DETERMINATION DE LA PRIME DE FUSION	Montant en €
Evaluation de l'apport effectué par la société EGCD en valeur nette comptable	409 153
Augmentation de capital	90 921
Prime de fusion	**318 232**

IV – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces diligences ont consisté à contrôler la réalité et la l'évaluation des actifs apportés, ainsi que l'exhaustivité des passifs transmis à la société SATELEC. Pour ce faire, nous avons examiné les dossiers du Commissaire aux comptes de la société EGCD et consulté les rapports qu'il a établis au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005. Nous avons également pris connaissance des évènements intervenus

pendant la période de rétroactivité en examinant les situations comptables produites au 31 mars 2006 et en nous entretenant avec la direction de la société sur la période courant jusqu'à la date de réalisation effective de l'apport.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports décrits ci-dessus dont le montant s'élève à 409 153 € (quatre cent neuf mille cent cinquante trois euros) n'est pas surévaluée.

SAINT-MEDARD-EN-JALLES, le 29 août 2006

Le Commissaire à la fusion

Nathalie LHUBERT
EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
10 Allée des Bigès
33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES
Tél. 06 86 41 71 15
email : n.lhubert@wanadoo.fr

Nathalie LHUBERT